



UN NOUVEAU PLAN D'URBANISME EN PRÉPARATION POUR LE GRAND DIJON

Le plan local d'urbanisme intercommunal habitat-déplacements (PLUi-HD) est le document de référence qui dessine le visage du Grand Dijon à l'horizon d'une dizaine d'années. Il nous concerne tous. Il vous concerne. Participez à son élaboration !

Avant, il y avait le plan d'occupation des sols (POS). Puis en 2010, la ville de Dijon s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), doté d'un volet environnemental très développé qui en a fait le premier « éco-PLU » de France. En devenant une communauté urbaine, le 1^{er} janvier 2015, le Grand Dijon a pris la compétence « urbanisme ». L'élaboration de ce document d'urbanisme de référence qu'est le PLU relève donc désormais de la responsabilité du Grand Dijon. Elle nécessite une longue démarche impliquant les citoyens à travers une procédure de concertation comprenant des réunions d'information et une phase d'enquête publique. Le Grand Dijon a engagé le processus qui aboutira à la rédaction puis à l'adoption de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi définit, à l'horizon 2030, le visage de l'agglomération dijonnaise. Il détermine en particulier le « zonage » en fixant les terrains constructibles et ceux qui ne le sont pas, les espaces dédiés à l'habitat, au commerce, aux activités économiques, aux espaces verts et naturels... Il fixe les règles en matière de hauteur des bâtiments, de respect de l'environnement, de nombre de places de stationnement par logement...

UNE VISION DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le PLUi porte donc une vision du territoire en conciliant les différents enjeux : augmenter le nombre de logements afin d'accueillir les nouveaux habitants et de permettre le « desserrement » des ménages (séparations, départ des

enfants du foyer, familles monoparentales...) et permettre le développement des activités économiques, créatrices d'emplois, tout en évitant la dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines où il ferait disparaître des espaces naturels ou agricoles ; veiller à ce que les nouveaux quartiers soient durables, soient de véritables « écoquartiers » ; intégrer dans la réflexion les conditions nécessaires au développement de nouveaux quartiers ou de nouvelles zones d'activités, notamment en matière de mobilités ou de réseaux. La création d'un écoquartier, par exemple, ne saurait s'affranchir d'une réflexion sur la desserte par les modes de déplacement doux (transports en commun, accès piétons et vélos) ou par les réseaux de chaleur.

Le Grand Dijon va donc élaborer un document qui sera bien plus qu'un « simple PLUi ». Il entreprend la co-construction, avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs économiques...), d'un PLUi-HD, « HD » pouvant signifier « habitat et déplacements », mais aussi « haute définition » tant ce document portera des ambitions fortes pour un territoire qui se positionne, plus que jamais, comme une métropole à haute qualité de vie et une référence écologique en France.

Réunion d'information sur le projet de PLUi, lundi 17 octobre à 17h45 au Grand Dijon, 40 avenue du Drapeau à Dijon (station « Drapeau » sur la ligne T2). Entrée libre. www.plui.grand-dijon.fr